

République Française

Département de l'Aveyron

## **Extrait du Registre**

### **Des Délibérations du Conseil**

#### **De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier**

Nombre de membres  
Afférents Conseil Communautaire : 38  
En exercice : 38  
Qui ont pris part à la délibération : 38

Date de convocation : 16/04/2026

Séance du 23 avril 2026

*L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois du mois d'avril à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Monsieur Cyril TOUZET, Président.*

**Présents :** Eloi ALBET, Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Yves CASTAN, Claude CHIBAUDEL, Franck COUDERC, Claire DEVIC, Michelle FONTANILLES, Philippe GIGANON, Eric HOULÈS, Jacqueline LAVABRE, Eva LE CHARPENTIER, Jean-François MAJOREL, Pierrette MENRAS-COT, Jean-Marc NEGRE, Adrienne PERRIER, Xavier PUECH, Vanessa RAMBIER, Viviane RAMONDENC, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Philippe ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Serge SPATARO, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

**En tant que délégué suppléant, était présent :** Francis CULIÉ, Julien ESPITALIER, Christophe GARENC, Jean-Pierre MOULS, Benoît NOUVEL, Michel SIMONIN

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Sylvie BARDY à Monique ALIÈS, David MAURY à Patrick ROQUES

**Pierrette MENRAS - COT est désignée secrétaire de séance**

-----  
N°20260423\_078

#### **Objet : Convention Action Piscine 2026 – 2028 – Commune d'Alban**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'avant la fusion des trois anciennes intercommunalités, la Communauté de Communes du Pays Serninois souscrivait avec la Commune d'Alban, 81 Tarn, une convention « action piscine ».

Cette convention « action piscine » consiste à la prise en charge par la Commune d'Alban, durant les grandes vacances (mois de juillet et août), pour tout enfant et adolescent (de 3 à 18 ans révolus) domicilié sur son territoire, un nombre d'entrées à la piscine de Saint-Sernin-sur-Rance. Par la suite, la Communauté de Communes refacture à l'ordre de la commune d'Alban, aux tarifs unitaires en vigueur et selon son choix (soit au terme de l'été, soit à la fin de chacun des mois de juillet et d'août), le nombre des entrées enregistrées durant la période retenue.

Monsieur le Président rappelle, en outre, que depuis 2017, année de fusion, la Communauté de Communes a repris à son compte et signé ladite convention « action piscine », renouvelée pour des périodes successives de trois ans.

Monsieur le Président, précise que ladite convention « action piscine » avec la Commune d'Alban est arrivée à échéance.

Monsieur le Président, propose la conclusion d'une nouvelle convention « action piscine » avec la Commune d'Alban pour une durée de trois ans (2026 à 2028) sur le même principe qu'à l'origine, comme indiqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention « action piscine » de la Commune d'Alban pour une durée de trois ans sur le même principe qu'à l'origine, et tel que présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention avec la Commune d'Alban et à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à son exécution.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*

*Cyril TOUZET*

